

Chantiers participatifs pour la biodiversité

10 octobre 2017 / 10 janvier 2018

10
PROGRAMME
2013/2018

BIODIVERSITÉ, AMPLIFIONS LE MOUVEMENT !
L'agence de l'eau soutient les initiatives participatives pour sensibiliser à la préservation de la biodiversité aquatique et restaurer les milieux naturels.
Déposez vos projets avant le 10 janvier 2018.

La loi pour la reconquête de la biodiversité a été promulguée le 8 août 2016. Elle donne un cadre d'action élargi aux politiques de l'eau qui, déjà, plaçaient la biodiversité au cœur de leurs préoccupations :

- Par des actions directes de préservation et de reconstitution de milieux et habitats (gestion des cours d'eau, champs d'expansion de crues, restauration de zones humides,...).
- Egalement par des actions préventives limitant l'impact sur la biodiversité (réduction des pesticides, protection des aires d'alimentation de captages d'eau potable,...).

Le SDAGE du bassin Adour-Garonne (2016-2021) confirme l'objectif de préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et le 10ème programme d'intervention de l'Agence (2013-2018) intègre la biodiversité aquatique dans les modalités d'aide, par exemple les plans et programmes de gestion des cours d'eau et des zones humides.

Afin de compléter ces interventions l'Agence a lancé en octobre 2016 un appel à initiatives en faveur de la biodiversité composé de 3 volets :

- Mise en œuvre de chantiers participatifs pour former et sensibiliser la population à la préservation de la biodiversité,
- Restauration des trames vertes et bleues,
- Amélioration des habitats d'espèces patrimoniales.

Lors de la première campagne de chantiers participatifs, 77 projets ont été retenus. Compte-tenu des retours positifs de ces projets participatifs, **l'Agence lance une seconde campagne de chantiers participatifs.**



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS PARTICIPATIFS POUR FORMER ET SENSIBILISER LA POPULATION À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE

Quels objectifs ?

Ces actions visent à susciter l'envie d'agir pour la biodiversité liée aux milieux aquatiques et humides, pour faire émerger une culture de la nature, faciliter et encourager la mobilisation citoyenne et contribuer à ce que la biodiversité devienne un enjeu positif pour les décideurs. Faire faire des études, des travaux en faveur de la biodiversité paraît un levier beaucoup plus puissant que le «faire savoir», pour que les citoyens participent et se sentent pleinement concernés.

Qui peut déposer un projet ?

Tout partenaire, y compris les entreprises (hors champ d'encadrement communautaire), une animation particulière peut être imaginée pour toucher le public scolaire.

Quels projets peuvent être aidés ?

Exemples d'actions : restauration de milieux (mares, zones humides, littoral), étude de recensement sur un territoire (lien avec la trame verte et bleue), plantations en domaine public, suivi-surveillance de milieux ou d'espèce particulière...etc. Des propositions sont également attendues sur les secteurs littoraux du bassin et les milieux marins.

Quelle aide ?

L'aide prévue est une aide forfaitaire de 2000 euros.

Comment candidater ?

Dates de l'appel à initiatives : du 10 octobre 2017 au 10 janvier 2018

Sélection des projets : du 15 janvier au 15 février 2018

Décisions d'aides au cours du premier semestre 2018.

Les chantiers participatifs devront être mis en œuvre au cours de l'année 2018.

Le règlement de l'appel à initiatives et les pièces du dossier de candidature sont disponibles sur le site de l'agence de l'eau : www.eau-adour-garonne.fr.

Les dossiers sont à déposer à l'adresse suivante : aai-biodiv@eau-adour-garonne.fr

Renseignements

Pour toutes questions consultez le site www.eau-adour-garonne.fr ou envoyez un message à l'adresse aai-biodiv@eau-adour-garonne.fr.



Agence de l'eau Adour-Garonne
CS 87801
90, rue du Férétra
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38
Fax : 05 61 36 37 28
www.eau-adour-garonne.fr

